

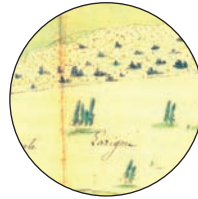
Blagnac, questions d'histoire **51**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2016



Un Toulouse-Lautrec
à l'origine de l'immunité
parlementaire

p.1



Un procès
pour garder
le Ramier

p.6



Tableau de la fête de la Fédération par Joseph Roques - Toulouse : Musée des Augustins - photographie Daniel Martin

Poilus
oubliés

p.14

La Retirada :
d'autres
témoignages

p.18

Le Concorde
Souvenirs
Souvenirs

p.40

Blagnac
et la Chocolaterie
Artisanale

p.45

Un Toulouse-Lautrec à l'origine de l'immunité parlementaire

par *Lucien Alemanni*

Le 17 juin 1790 eut lieu à Blagnac un événement qui, somme toute, aurait pu n'être qu'un incident banal compte tenu de l'atmosphère particulièrement tumultueuse de l'époque.

▼ *Blasons de Blagnac
et des Toulouse-Lautrec)*



► *Portrait de René Joseph
de Toulouse Lautrec*

▼ *Garde National*



Il s'agit de l'arrestation dans le château de Blagnac de Pierre Joseph de Toulouse-Lautrec, député de Castres à l'Assemblée Nationale, et de son transfert dans les prisons de Toulouse.



Le déroulement des faits, les déclarations des citoyens dénonciateurs, les débats qui, au sujet de cette affaire ont agité l'Assemblée Nationale, peuvent, bien sûr, se rattacher parfaitement à la "théorie du complot des aristocrates" ... Mais cette arrestation eut une conséquence historique particulièrement importante : le vote du décret du 26 juin 1790, toujours en vigueur (1), qui définit l'immunité parlementaire des élus de la Nation. Enfin, si l'on pénètre un peu plus avant dans cette affaire, on peut se poser quelques questions sur la véracité des faits allégués par les uns ou par les autres.

Toulouse-Lautrec accusé de tramer un complot contre la Nation

Le comte Pierre Joseph de Toulouse-Lautrec, ayant obtenu de l'Assemblée Constituante un congé pour raison de santé, se rend aux eaux de Barèges pour une cure. Il vient de Castres, et fait étape au château de Blagnac chez le "Sieur Dupré (2)". Le 17 juin, le citoyen Guitard, dit "La Jeunesse", plâtrier, chasseur de la Légion de Saint Pierre, et le citoyen Clément, dit "Montauban", grenadier de la légion (3) de la Daurade, habitants de Toulouse, se rendent à Blagnac à sept heures du matin et se présentent au château où ils demandent à voir le comte. Celui-ci les reçoit. Aussitôt après cette entrevue, les deux personnages courent chez le procureur du roi à Toulouse et dénoncent Toulouse-Lautrec pour avoir tenu des propos séditions.



▲ Fête de la Fédération le 4 juillet 1790 à Toulouse. Tableau du peintre toulousain Joseph Roques.
Photo Daniel Martin (Musée des Augustins)

Selon leur déposition, le comte a aussitôt reconnu ses visiteurs et leur a *“fait beaucoup d’amitié”*. Mais très rapidement il a fait dévier la conversation sur la situation en ville : il s’est notamment renseigné sur *“l’état des Légions de Toulouse”*, sur l’état d’esprit des légionnaires et de leurs chefs et sur la fête de la Fédération qui doit se tenir le 4 juillet prochain au lieu dit Boulingrin (le Grand Rond) (4).

Au sujet de celle-ci, il a déclaré qu’*“elle était préjudiciable et ruineuse pour le Peuple qui, depuis l’enlèvement des biens du Clergé et des privilèges de la Noblesse, était réduit à la mendicité, parce que le Clergé et la Noblesse pouvaient seuls les faire vivre”*.

Continuant la conversation, le comte prie et invite les déposants à lui procurer deux cents hommes qui seraient bien payés. Pour appuyer ses dires et les convaincre, *“il leur a montré un grand filet rempli de louis d’or qu’il a mis par deux fois dans les mains du déposant en lui disant qu’il pouvait en prendre, ce que le déposant a refusé”*. Toulouse-Lautrec précise enfin, qu’avec ces deux cents hommes et six cents autres déjà à sa solde, *“il se croyait capable d’empêcher la Fédération”*. Pendant cet entretien, les Sieurs Guitard et Clément *“ont vu se présenter et se retirer tout de suite un Monsieur de taille fort élevée, jeune, maigre, cheveux et sourcils blonds, habillé d’une lévite, portant un pantalon d’une étoffe grise, qu’(ils ont) soupçonné être le duc de la Force (5)”*.

L'accusation

Les déclarations des déposants sont d’une extrême gravité. Pour le procureur il s’agit bien, là, d’une conspiration en vue de renverser le Régime que met en place la Constituante, afin de revenir à l’état de la société antérieur à la Révolution. C’est d’ailleurs le projet exprimé explicitement par le comte dont les sieurs Guitard et Clément rapportent les propos :

- Il se renseigne sur les effectifs des Légions de Toulouse.
- Il montre une lettre laissant entendre que le comte Jean du Barry et Le Blanc de Pontoise sont de la conspiration à la tête de la Légion de Saint Barthélémy, connue à Toulouse, pour être favorable aux aristocrates.
- Il se déclare prêt à prendre le commandement des insurgés De plus, pour obtenir l’adhésion de ses interlocuteurs, le mis en cause renforce ses assertions en promettant récompense à ceux qui aideront les conspirateurs : *“... alors la noblesse et le Clergé feraient vivre ceux qui prendraient leur parti (6)”*.

Aussitôt après avoir entendu les déposants, le procureur décrète l'arrestation de Toulouse-Lautrec. Celui-ci est "enlevé du château de Blagnac par un détachement de la garde nationale (7)" et conduit le 18 juin dans les prisons de Toulouse pour y être interrogé.

Coup de théâtre!

Dès le début de l'interrogatoire, le comte Pierre Joseph de Toulouse-Lautrec apprend aux Officiers municipaux qu'il est membre de l'Assemblée Nationale et donc, qu'on ne pouvait "décréter" contre lui. Les officiers municipaux, perplexes, suspendent aussitôt la procédure et s'adressent à l'Assemblée Nationale pour avoir des instructions sur la suite à donner à cette affaire. Et le décret du procureur de Toulouse provoque une tempête à l'Assemblée ! Le jour même de l'arrestation de Toulouse-Lautrec, l'Assemblée reçoit une lettre du comte faisant l'exposé de sa conduite depuis son départ. Celle-ci ne contient rien qui puisse alarmer les députés. Mais le 26 juin, au vu du rapport de la ville de Toulouse et prenant explicitement appui sur l'affaire Toulouse-Lautrec elle charge le "Comité de Constitution et des recherches" de lui présenter un projet de loi afin de protéger les députés contre toute mise en cause ou arrestation à propos des activités liées à leur fonction. En attendant, et après de nombreux et vifs échanges entre les députés, elle déclare :

"... en conséquence, regardant comme non venu le Décret prononcé contre M. de Lautrec, lui enjoint de venir rendre compte de sa conduite à l'Assemblée Nationale qui, après avoir entendu et examiné l'instruction commencée, laquelle pourra être continuée nonobstant la liberté rendue à M. de Toulouse-Lautrec, décidera s'il y a lieu à l'accusation et, dans le cas où l'accusation devrait être suivie, désignera le tribunal (8)"

Après quoi l'assemblée, sur sa lancée, ce même 26 juin, proclame :

"Les membres du corps législatif ne peuvent être décrétés par aucun juge, avant que l'Assemblée Nationale sur le vu des plaintes et informations ait prononcé qu'il y a lieu à accusation" (loi du 26 juin 1790)

L'obsession du complot aristocratique

Il ne faut pas perdre de vue que toute cette affaire se déroule dans le climat particulièrement exalté qui a suivi la "Prise de la Bastille". La crainte, d'abord de bandes de brigands, puis de troupes étrangères qui allaient ravager les campagnes et les villes, s'était répandue à peu près par toute la France. C'était "la Grande Peur"(9). Au moment des faits relatés ici, cette Grande Peur s'était fortement atténuée ou plutôt s'était transformée en toute une série de rumeurs qui se propageaient un peu partout : les aristocrates complotaient en vue de reprendre le pouvoir et les privilèges que la Nuit du 4 août 1789 leur avait enlevés !

Les deux citoyens de Toulouse auraient-ils donc monté une fable ? On retrouve en effet de nombreux éléments plus ou moins caractéristiques de récits de même nature :

- Un puissant Maître d'œuvre : (le comte Toulouse-Lautrec ; le duc de La Force ; le prince de Condé — à l'armée duquel appartenait Toulouse-Lautrec — ;...)
- Une troupe nombreuse : ici huit cents hommes, mais parfois plus de dix mille comme dans les rumeurs propagées, par exemple à Paris ou comme en Dauphiné (10)
- La corruption par l'argent : *"Les émigrés emportaient avec eux l'or du royaume : ils s'en serviraient pour soudoyer des mercenaires (11)"*

Mais alors dans quel but les déposants agissent-ils ?

- Par patriotisme, en empêchant la venue de troupes étrangères ?
- Par haine de la noblesse et des aristocrates ?
- Pour défendre les acquis de la Révolution et lutter contre le retour des anciens privilèges ?
- Ou dans un but plus personnel comme se venger d'humiliations subies sous le commandement du comte, colonel d'un régiment de Condé auquel ils appartenaient ?
- Plus simplement encore, peut-être, par gloriole et pour se faire valoir auprès de leur entourage ? (12)

Toujours est-il que les résultats de cette dénonciation sont d'une part l'inculpation, — le décret dans le langage juridique d'alors — de Pierre Joseph de Toulouse-Lautrec et, d'autre part, à cette occasion, les prises de bec entre députés à l'Assemblée Nationale.

L'acquittement

Le 11 août 1790 Pierre Vincent Varin de la Brunelière, député du Tiers état pour la ville de Rennes, Rapporteur du Comité des Rapports, prend la parole à la tribune de l'Assemblée Nationale. Il refait un rapide historique de l'affaire et, avocat, il plaide, en fait, la défense du comte de Toulouse-Lautrec en mettant l'accent sur les invraisemblances, les incohérences, les doutes sur lesquels, selon lui, est bâtie l'accusation :

- Malgré la publicité faite autour de l'affaire, le procureur n'a obtenu que six témoignages dont quatre qui n'apportent rien à l'accusation d'un complot duquel personne n'a entendu parler jusqu'à la date du 17 juin. Reste donc le témoignage des deux déposants.

- Les témoins affirment avoir été reconnus par Toulouse-Lautrec et avoir été chaudement accueillis. Monsieur Toulouse-Lautrec déclare ne se souvenir que très vaguement de l'un d'eux.

- Ils affirment avoir pris connaissance du complot par le comte lui-même, ce qui paraît invraisemblable "*... combien n'a pas dû vous paraître étrange, d'après ces deux seules dépositions (...) cette entière confiance que Monsieur de Lautrec doit avoir eu (sic) : en qui ? En deux personnes dont il se souvient à peine, principalement l'une d'elles qu'il n'a jamais vue ni connue ... cependant, dès la première entrevue, Monsieur de Lautrec leur confie le projet le plus criminel et le plus périlleux !*"

Le rapporteur, après avoir mis en avant des témoignages qui attestent de l'attachement de Lautrec aux valeurs défendues par la Constituante conclut, en demandant à l'Assemblée d'adopter le décret qu'il lui propose :

Décret du mercredi 11 août 1790

"L'Assemblée Nationale après avoir entendu son comité des Rapports et vu ce qui résulte de l'état de la procédure instruite par la Municipalité de Toulouse, en conséquence du réquisitoire du Procureur du Roi de la Sénéchaussée de la même ville, en date du 17 juin 1790, a déclaré et déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Monsieur de Toulouse-Lautrec."

Et après ?

Ainsi le comte Pierre Joseph de Toulouse-Lautrec sort donc blanchi de toute accusation de complot.

Soit !

Mais est-il si innocent que cela ? Et n'y aurait-il pas un fond de vérité dans ce que rapportent les Sieurs Guitard et Clément ? Au cours de la conversation n'a-t-il pas laissé échapper quelque propos anodin qui a été interprété, gonflé, orné de détails surajoutés mais qui, finalement, reflétait bien le fond de sa pensée ? Car le comte, quoi qu'en dise le député Varin, est un farouche partisan du retour à l'Ancien Régime, du retour aux droits et privilèges de la noblesse et du clergé. Il est profondément catholique et exècre les protestants. La rancœur contre ces derniers est particulièrement forte. Sa présence, qu'il ne nie pas, à Montauban lors des émeutes de mai 1790 peut laisser supposer qu'il était plus ou moins impliqué dans le complot des catholiques de la ville contre les protestants. Ce qui, entre parenthèses, rend peu vraisemblable la présence du duc de La Force au château de Blagnac étant donné que ce duc était, lui, protestant et qu'il a été accusé d'avoir combattu auprès de ses coreligionnaires contre les catholiques (13).

Il manifeste ses prises de position en faveur du clergé, de la monarchie et de l'Ancien Régime avec véhémence. Ainsi, par exemple, le 16 novembre 1790 il provoque un tumulte à l'Assemblée lorsqu'il se précipite, avec le député d'Ambly, à la tribune pour frapper Mirabeau qui se préparait à lire une lettre de l'abbé Péretti, curé de Corse, farouchement opposé aux mesures prises par l'Assemblée concernant la Constitution civile du clergé. Il a fallu l'intervention des huissiers pour éviter l'affrontement !

Toujours est-il que quelques mois après cet incident, il émigre en 1791, avec ses trois fils d'abord en Espagne, puis part à Coblenz, et de là va à Saint-Petersbourg, où il entre au service de l'impératrice Catherine II. En 1793 ou 1794, il retourne à Hambourg où il se serait suicidé "*... à la suite de chagrins domestiques*".

Selon d'autres sources, il serait mort en prison en 1797 après avoir été arrêté en 1795 pour trafic de faux assignats (14).

Lautrec , il viendrait de suite habiter à Toulouse : qu'alors le Dépositaire lui a dit qu'il croyait l'avoir vu à Montauban, et qu'il y avait eu du désagrément, à cause du Duc de la Force avec qui il étoit ; à quoi le comte de Lautrec a répondu qu'il étoit effectivement, lors des troubles, à Montauban, mais qu'il y avait resté très-peu de temps, parce que son bon ami le duc de la Force avait éprouvé quelques désagrémens ;

▲ *Présence de Toulouse-Lautrec et du duc de La Force à Montauban lors des émeutes de mai 1790*

NOTES ET RÉFÉRENCES

- (1) Le décret du 26 juin 1790 a été actualisé par la loi Constitutionnelle du 4 août 1995 (article 26)
- (2) En réalité Ambroise Dutrey (M.B. Lavigne Histoire de Blagnac)
- (3) Légion : unité de la Garde nationale
- (4) Voir l'article de S. Béret dans la revue : "Blagnac Questions d'Histoire" n° 30 : p. 7 "Un 14 Juillet mémorable"
- (5) Jacques Godechot. La Révolution française dans le Midi toulousain Edouard Privat éditeur ; Bibliothèque historique Edouard Privat 1986 p.93
- (6) Annexe au Rapport fait à l'Assemblée Nationale au nom de son comité de rapports : - Information faite par la Municipalité de Toulouse (p. 11)
- (7) id
- (8) Charles Chabroud. Les forfaits du 6 octobre ou examen approfondi de la procédure du Châtelet Tome second 1790 ; p. 198
- (9) Rapport fait à l'Assemblée Nationale
- (10) "Le 3 août 1789, il se produisit à Blagnac comme dans toutes les communes rurales de la France, un fait singulier (...). Vers les trois heures de l'après-midi de cette journée d'août (...) le cri de : VOICI LES ENNEMIS ! retentit tout à coup dans le village... La population laborieuse, saisie à ce cri d'une panique subite, quitte brusquement son travail, court à ses armes et se répand sur les routes, cherchant un ennemi qui n'existait pas"
- Bernard Lavigne : Histoire de Blagnac p.207
- (11) Georges Lefebvre : La Grande Peur, deuxième partie "Le complot aristocratique" p 85 "- Le bruit court que Monsieur le prince de Condé doit rentrer dans Paris avec quarante mille hommes pour massacrer peut être cent mille âmes."
- (12) Georges Lefebvre : La Grande Peur, p.87. op cité
- (13) Le rapporteur évoque, mais ne présente pas "les certificats de quatre municipalités qui toutes lui rendent la justice la plus entière" (Rapport fait à l'Assemblée Nationale)
- (14) Vladislav Kjeoutski :
Les Français dans la franc-maçonnerie russe au Siècle des Lumières. Hypothèses et pistes de recherche p.66
Marcel Auché. Les Francs-maçons de la Révolution Ed. de la Hutte BP 8 60 123 Bonneuil en Valois

Nous remercions tout particulièrement Madame Alice JEGO, documentaliste, ainsi que la Direction du Musée des Augustins, qui nous ont fort aimablement autorisés à reproduire l'œuvre du peintre toulousain Joseph Roques.